Pays de Nay Communauté de communes

L'edito du Relais

Service Petite Enfance Famille

Relais Assistants Maternels – Parents du Pays de Nay

Septembre-décembre 2019

Bonjour à tous,

L'heure de la rentrée a sonné pour petits et grands, avec pour tous du soleil dans les yeux et des souvenirs en tête.

Cette rentrée est synonyme de changement pour l'équipe. Nathalie Laurent prend une autre route, que nous lui souhaitons pleine de réussite. Vous aurez le plaisir de rencontrer la nouvelle animatrice Solange Gachen, lors des prochaines animations, qui reprendront le lundi 09 septembre.

Elles seront coanimées pendant deux semaines consécutives, aux horaires habituels. Nous vous rappelons que votre arrivée à l'animation doit se faire entre 9h30 et 10h au plus tard.

Nous vous proposons également de venir nous rencontrer lors d'une réunion de rentrée le jeudi 19 septembre, pour échanger sur l'année écoulée et celle à venir. Ce sera également l'occasion d'évoquer les 30 ans de la création des RAM.

Pour ceux et celles qui auraient de la disponibilité nous vous invitons à contacter le secrétariat, par téléphone ou par mail, pour mettre à jour votre dossier.

L'Edito du RAM s'adresse aux professionnels et aux familles des enfants qu'ils accueillent. Aussi n'hésitez pas à relayer cette information, en proposant aux parents de se rendre sur le site de la Communauté de Communes, rubrique « le Kiosque ».

Nous vous souhaitons à tous une agréable rentrée.

L'équipe du Relais Assistants Maternels-Parents.

P. 2 *Le dossier du mois*

P. 3 et 4 *Infos métier*

P.4 *ça peut vous intéresser*

P.5 *Zoom sur les animations*

P.6 et 7 *Programme des animations*

Allocations Familiales Caf des Pyrénées-Atlantiques

Pyrénées Atlantiques Le Département

msa santé famille retraite services Sud Aquitaine

Le dossier du mois

Le temps de familiarisation : se rencontrer avant de se séparer...

L'enfant, tout au long de son existence, vit des séparations qui vont le structurer. Ces moments sont très importants dans son développement : ils vont lui permettre de sortir de la cellule familiale, de dépasser la peur et l'inquiétude de se sentir seul, d'apprendre à être soi.
Dans les situations de séparation, l'enfant éprouve le manque, l'absence, la perte. Mais l'épreuve de la séparation est aussi fondatrice de la construction de soi.
Une des premières séparations est bien souvent celle liée à l'accueil de l'enfant chez une assistante maternelle ou en collectivité.
Aussi, il est essentiel de rendre cette séparation la plus progressive possible, de prendre le temps, de se connaître, se reconnaître et s'apprivoiser.

A quoi sert la période de familiarisation, nommée aussi période d'adaptation ?

Quel que soit l'âge de l'enfant, cette période a toute son importance pour *qu'il se sente suffisamment en sécurité.*
Le temps de familiarisation lui permet de *se préparer à la séparation*. En effet, pour qu'il accepte la séparation, il doit d'abord acquérir la certitude que sa mère ou son père vont revenir.
C'est en se séparant pour de très courtes durées les premiers jours qu'il y parviendra.
La mise à disposition d'un objet transitionnel (doudou, foulard, peluche, tee-shirt, couverture) facilite cette séparation.

Pour l'enfant, ce temps lui permet de :
- **Découvrir un nouveau milieu familial** (conjoint, enfants de l'assistante maternelle) et les autres enfants accueillis.

- **S'approprier son nouvel espace de vie** ; s'imprégner des odeurs, des sons, qui l'entourent.

-**Trouver de nouveaux repères**. Pour cela, il a *besoin de temps* pour se familiariser avec une nouvelle façon d'être porté, de s'adresser à lui, etc. Ainsi l'enfant apprend à *connaître* l'assistant maternel, à avoir *confiance en lui.*

Réciproquement, le professionnel - au travers de la découverte des habitudes, du rythme de vie et des besoins de l'enfant- va apprendre à connaitre l'enfant.
L'**observation** lors de cette période et **les échanges avec les parents** (autour de l'éveil, des habitudes alimentaires et de sommeil) permettent d'**instaurer une relation de confiance**. L'assistante maternelle peut aussi mieux repérer les attentes et les besoins de la famille par rapport à ce nouvel accueil.
Pour les parents, c'est le moment d'échanger plus longuement avec l'assistant maternel qui va accueillir l'enfant, et de découvrir toutes les personnes présentes à son domicile. La relation de confiance réciproque ainsi créée va permettre au parent de confier son enfant sereinement.

Comment mettre en place ce temps ?

Pour laisser à chacun le temps de prendre de nouveaux repères, la construction de cette période peut se faire sur deux semaines de façon **progressive** et **régulière**.
Ainsi, l'assistant maternel peut inviter la famille à participer à plusieurs moments, courts et échelonnés, sur une première semaine, pour donner un biberon, faire un change ou un coucher par exemple.
Il n'y a pas un modèle défini, identique pour toutes les familles. Le *dialogue* entre *le professionnel* et la *famille e*st essentiel *afin de penser ensemble* ce qui est le plus *adapté* à tous.

Pour que le processus de séparation s'engage, il faut que les personnes et les lieux aient été présentés, nommés par les parents, « *mamaïsés* » disait Dolto. La mère (ou autre figure d'attachement) doit parler de la séparation, de cette épreuve qu'ils vivent tous les deux. Les temps de rencontres avec la professionnelle permettent souvent à cette parole de naître.

Souvent, on considère que plus l'enfant est petit, plus il lui est facile de supporter la séparation. Pourtant, ce n'est pas parce qu'un enfant ne se manifeste pas ou peu, qu'il est bien familiarisé avec son nouvel environnement.
Les perturbations, chez le bébé notamment, peuvent parfois s'exprimer davantage avec leurs corps (maladie etc...), d'où l'importance de **mettre des mots sur ce qui se passe pour l'enfant** et *écouter* ce *corps* qui *parle*, qui exprime un ressenti. Tous ces signes qui font peu de bruit parlent du vécu de l'enfant. Pour tout âge, cette période de familiarisation est donc très importante.

L'enfant a besoin d'entendre les adultes lui *parler* des *événements* qui vont marquer sa *journée* et lui **dire aussi que son parent va revenir**.
Même bébé, l'enfant devine **le sens et la « musique des mots », leur intentionnalité mais aussi les anxiétés autant que la quiétude des adultes par rapport à cette séparation.**
Le professionnel accompagne ainsi le manque, l'absence, liés à la séparation.

Ce temps de familiarisation est le *temps* de la *construction* en douceur d'une *nouvelle relation* qui s'inscrit dans la durée et la qualité entre l'enfant, sa famille et l'assistant maternel. C'est un temps privilégié à vivre pleinement au domicile.
Article issu d'une collaboration entre RAM du département du 64

Les infos métier

LE CMG SIMPLIFIE

Depuis mai 2019, le calcul et le versement du Complément libre Choix du Mode de Garde seront désormais effectués par le centre national Pajemploi et non plus par la Caf/MSA.

Le dépôt de la demande de prestation doit toujours se faire auprès de la Caf/MSA.

LE SERVICE PAJEMPLOI PLUS

Plus simple, plus clair, plus rapide

En adhérant à ce service, le parent employeur n'a plus qu'une seule démarche à faire par mois : déclarer le salaire de son employé(e).

Pour respecter les conditions d'utilisation de ce service, le parent employeur doit :

1. Déclarer sa/son salarié(e) entre le 25 du mois de la période d'emploi et le 5 du mois suivant ;
2. Être à jour du paiement des sommes dues suite à des déclarations antérieures effectuées auprès du centre national Pajemploi ;
3. Si sa/son salarié(e) déclaré(e) est un(e) assistant(e) maternel(le), vérifier que son agrément est en cours de validité sur la période d'emploi concernée.

Deux jours après la déclaration, le centre national Pajemploi se charge de prélever le salaire sur le compte bancaire du parent employeur, après avoir déduit le montant de son CMG.

Il reverse ensuite, trois jours après la déclaration, le salaire total sur le compte bancaire de l'employé(e). Avant d'utiliser ce service optionnel, le parent employeur doit avoir obtenu l'accord de sa/son salarié(e).

Conditions d'accès au service Pajemploi+

Pour bénéficier du service Pajemploi+, :

Le parent employeur doit avoir :

•Enregistré sa/son salarié(e) sur www.pajemploi.urssaf.fr ;

•Obtenu l'accord de sa/son salarié(e) et complété l'attestation d'adhésion à Pajemploi+ ;

•Donné mandat au centre national Pajemploi pour prélever le salaire sur son compte bancaire et le verser sur celui de sa/son salarié(e) ;

•Saisi sur son espace employeur ses coordonnées bancaires ainsi qu'un mandat SEPA valide.

Le/la salarié(e) doit avoir :

•Donné son accord et rempli l'attestation d'adhésion à Pajemploi+ ;

•Saisi ses coordonnées bancaires depuis son espace salarié(e)

Si les conditions d'utilisation ne sont pas respectées, le parent employeur et le/la salarié(e) ne pourront plus bénéficier du service Pajemploi+. Le parent employeur devra donc verser la rémunération directement au/à la salarié(e).

Le parent employeur et le/la salarié(e) peuvent, à tout moment, se désinscrire de ce service en se rendant sur leur espace personnel.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter l'article 7 des Conditions générales d'utilisation.

Comment adhérer au service Pajemploi+ via l'espace en ligne ?

Pour activer le service Pajemploi+, le parent employeur doit se rendre sur son espace en ligne et :

- Sélectionner la rubrique « Pajemploi+ ».
- La liste des salarié(e)s est affichée avec une croix grise (service Pajemploi+ désactivé) dans la colonne « Pajemploi+ »
  Cliquer sur « Activer le service »
- Sélectionner le/la salarié(e) souhaité(e) dans la liste déroulante,
  Cliquer sur « suivant »
- Cliquer sur « suivant » s'il a déjà rempli et signé, avec sa/son salarié(e), l'attestation d'adhésion à Pajemploi+.

  Sinon, il doit compléter ce document avant de passer à l'étape suivante.
- Vérifier ses coordonnées bancaires et cliquer sur « suivant » si celles-ci sont valides.

  Sinon, il doit les corriger avant de passer à l'étape suivante.
- Lire le mandat et le valider en cochant la case correspondante.
- Cliquer sur « activer » pour valider l'activation du service Pajemploi+.
- La liste des salarié(e)s s'affiche à nouveau.

Sur la ligne du/de la salarié(e) pour le/laquelle le parent employeur a activé le service Pajemploi+, la croix grise (service Pajemploi+ désactivé) a été remplacée par une flèche verte (service Pajemploi+ activé) dans la colonne « Pajemploi+ ».

Un mail sera envoyé au parent employeur et à sa/son salarié(e) pour confirmer l'activation du service.

***Source** : https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/pajemploi-plus.html*

ⓘ Ça peut vous intéresser

Le Festival Petite Enfance fête cette année ses 30 ans, d'où le titre « 30 ans déjà ! Et demain ? » (non définitif à date de rédaction) . L'idée principale cette année est « partage et transmission ».

Il se déroulera du jeudi 07 novembre au dimanche 10 novembre 2019, au Parc des Expositions de Pau. A cette occasion, il accueillera les familles dès le premier jour d'ouverture.

Zoom sur...les animations

Réunion de rentrée, focus « portes ouvertes »

Les nouvelles orientations de la CNAF visent à soutenir l'accueil individuel et accordent une attention particulière aux Relais assistants maternels (Ram) et aux assistants maternels. Aussi, à l'occasion des 30 ans de la création des Ram, la Caf des Pyrénées-Atlantiques et les Relais du département ont travaillé en ce sens.

L'une des actions à laquelle nous souhaitons vous associer est une matinée de portes ouvertes, qui se tiendra le samedi 05 octobre.

Pour que vous nous fassiez part de vos idées, de vos envies et que nous travaillions ensemble le contenu de cette matinée, nous vous proposons de nous retrouver le

Le jeudi 19 septembre à 20h au Relais

2019, les RAM fêtent leurs 30 ans

Comme l'an passé, le Relais a été sollicité, comme de nombreux autres acteurs, par l'Espace de Vie Sociale et Associative, dans le cadre de la semaine Bleue. Pour mémoire cette semaine est dédiée à nos aînés et vise à favoriser le lien social et le partage intergénérationnel au travers de différentes actions.

Aussi, autour du thème du devenir de la planète, nous vous proposons de vous inscrire pour venir

A la **maison de retraite Saint Joseph,** en compagnie des résidents,

Vendredi 04 octobre 2019 à compter de 10 h

Au jardin verger d'Assat, le **Conservatoire des légumes anciens du Béarn** (CLAB)

le mardi 08 octobre à compter de 9h30

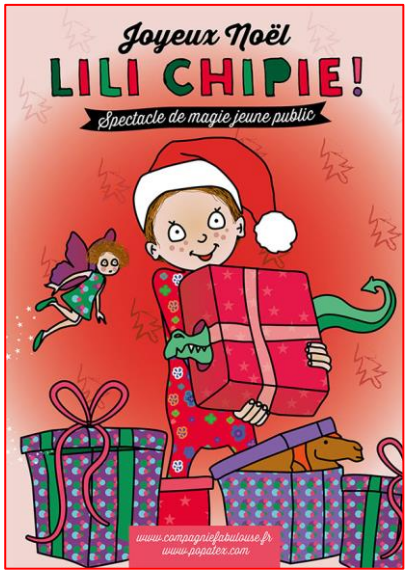

C'est la nuit de Noël et Lili doit attendre le matin pour ouvrir ses cadeaux… Impossible de dormir ! Elle n'en fait qu'à sa tête et se faufile dans le salon. Le Père Noël vient juste de déposer les cadeaux au pied du sapin et il est reparti aussitôt pour ne pas prendre de retard sur sa longue tournée ! Lili est une vraie chipie et les bêtises commencent !

Lili et ses péripéties vous attendent

Le mardi 10 décembre 2019,

À la salle des fêtes de Bordères.

Sur inscription vous pourrez venir à la séance de 9h30 ou celle de 10h30

Septembre 2019

Inscription à réception du journal

Lundi 09 septembre	**Nay** Bienvenue
Mardi 10	**Dojo Bordes** Psychomotricité
Jeudi 12	**Assat** Bienvenue
Vendredi 13	**Assat** Free Friday
Lundi 16 septembre	**Assat** On va bouger !
Mardi 17 septembre	**Coarraze** On va bouger !
Jeudi 19 septembre	**Nay** On va bouger ! **Soirée de rentrée 20h au RAM**
Vendredi 20 septembre	**Assat** Free Friday
Lundi 23 septembre	**Nay** Les bidules **Assat** Avec du riz
Mardi 24 septembre	**Bordes Dojo** Psychomotricité **Assat** Avec du riz
Jeudi 26 septembre	**Nay** Les bidules **Assat** Avec du riz
Vendredi 27 septembre	**Assat** Free Friday
Lundi 30 septembre	**Nay** Jeux aimantés **Assat** Automne

Octobre 2019

Inscription dès le 23 septembre

Mardi 01 octobre	**Coarraze** Jeux aimantés **Assat** Automne
Jeudi 03 octobre	**Nay** Jeux aimantés **Assat** Automne
Vendredi 04 octobre	***Jouer, tester er (re)découvrir à la maison de retraite***
Samedi 05 octobre 2019	***Matinée portes ouvertes***
Lundi 07 octobre	**Nay** Kim goûts **Assat** Ma tartelette
Mardi 08 octobre	**Bordes Dojo** Psychomotricité **Assat** ***Sortie au CLAB***
Jeudi 10 octobre	**Nay** Kim goûts **Assat** Ma tartelette
Lundi 14 octobre	**Nay** Dalles sensorielles
Mardi 15 octobre	**Bénéjacq** Motricité
Jeudi 17 octobre	**Nay** Dalles sensorielles **Assat** lectur'ocontes
Vendredi 18 octobre	**Assat** Free Friday
Vacances scolaires à compter du lundi 21 octobre au lundi 04 novembre	
Mardi 22 octobre	**Nay** Feuilles d'automne
Vendredi 25 octobre	**Assat** Feuilles d'automne
Mardi 29 octobre	**Assat** Puzzle et compagnie
Jeudi 31 octobre	**Nay** Puzzle et compagnie

Novembre 2019

Inscription dès le 21 octobre

Lundi 04 novembre	Nay Peinture & co	Assat La main dans le sac
Mardi 05 novembre	Dojo Bordes Psychomotricité	Assat La main dans le sac
Jeudi 07 novembre	Nay Peinture & co	Assat La main dans le sac
Vendredi 08 novembre	Assat Free Friday	
Lundi 11 novembre	**Férié**	
Mardi 12 novembre	Coarraze Montessori	Assat Zim Bam Boum !
Jeudi 14 novembre	Nay Transvasement	Assat Zim Bam Boum!
Vendredi 15 novembre	Assat Free Friday	
Lundi 18 novembre	Nay Eveil Corporel	Assat Et que ça colle !
Mardi 19 novembre	Bordes Dojo Psychomotricité	Assat Et que ça colle !
Jeudi 21 novembre	Nay Eveil Corporel	Assat Et que ça colle !
Vendredi 22 septembre	Assat Free Friday	**Inscription dès le 25 novembre**
Lundi 25 novembre	Nay De brique et de broc	Assat Parcours de motricité
Jeudi 28 novembre	Nay De briques et de broc	
Vendredi 29 novembre	Assat Free Friday	

Décembre 2019

Lundi 02 décembre	Nay Petits glaçons	Assat Pâte à modeler divers
Mardi 03 décembre	Bordes Dojo Psychomotricité	Assat Pâte à modeler divers
Jeudi 05 décembre	Nay Petits glaçons	Assat Pâte à modeler divers
Vendredi 06 décembre	Assat Free Friday	
Lundi 09 décembre	Nay Petits gâteaux	Assat Salade de fruit jolie, jolie
Mardi 10 décembre	***SPECTACLE « Joyeux Noël Lili chipie » salle des fêtes de Bordères***	
Jeudi 12 décembre	Nay Petits gâteaux	Assat Salade de fruit jolie, jolie
Vendredi 13 décembre	Assat Free Friday	
Lundi 16 décembre	Partage d'un goûter festif (les invitations parents seront communiquées ultérieurement)	
Mardi 17 décembre	Bordes Dojo Psychomotricité	Assat Mon petit lapin
Jeudi 19 décembre	Nay Eveil musical	Assat Mon petit lapin
Vendredi 20 décembre	Assat Free Friday	
Vacances scolaires à compter du lundi 23 décembre2019 au dimanche 05 janvier 2020		